

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
du mercredi 5 décembre 2012 après-midi

12 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les sorties inutiles des ambulances" (n° 14034)

12.01 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le président, madame la ministre, la presse a fait écho de la réponse que vous avez apportée à l'une de mes collègues au sujet des 49 000 sorties d'ambulances inutiles pour 2010. Nous savons qu'une enveloppe de 250 000 euros est inscrite au budget 2012 pour couvrir ces frais.

Une sortie sans transport de personne ne me paraît pas toujours inutile dès lors qu'il peut s'agir d'un patient auquel les premiers soins ont été administrés et dont l'état de santé ne nécessite pas un transport vers un hôpital ou un centre de soins. L'issue est plutôt heureuse dans ce cas. Néanmoins, j'imagine que dans le nombre de sorties sans transport cité ci-dessus, un certain nombre est réellement à considérer comme inutiles. Dans ce cas, au-delà du fait que les ambulances sont monopolisées et ne peuvent être entre-temps libérées pour les vraies urgences, nous savons que cela représente un coût pour notre société.

En vertu de l'arrêté royal du 4 juillet 2004 modifiant celui du 5 juillet 1994 créant un Conseil national des Secours médicaux, celui-ci a pour mission précise de vous donner un avis sur toutes les matières concernant l'organisation de l'aide médicale urgente.

Madame la ministre, le Conseil national des Secours médicaux a-t-il déjà analysé le ou les motifs permettant d'expliquer ce nombre de sorties inutiles, en croissance ces dernières années? Dans l'affirmative, quelle est son analyse? Dans la négative, ne trouveriez-vous pas utile de le faire? À un échelon plus local, les inspecteurs fédéraux d'hygiène et les commissions de l'aide médicale urgente sont-ils impliqués dans l'analyse de ce phénomène? Si oui, à quel moment et comment?

La régulation de la prise en charge des patients s'organise à 3 niveaux: ambulance, PIT et SMUR. Existe-t-il une analyse comparée des coûts de ces trois types d'interventions?

Par ailleurs, la mise en place du PIT dans sa seconde phase opérationnelle peut amener une amélioration pour réduire ce nombre. Comment votre département envisage-t-il la prise en charge par l'un ou l'autre de ces intervenants?

12.02 Laurette Onkelinx, ministre: Les courses sans transport doivent être mises en relation avec le total des courses réalisées au sein de l'aide médicale urgente.

Tenant compte de l'augmentation annuelle moyenne du pourcentage de courses relatives à l'aide médicale urgente de 8 % à 10 %, l'augmentation proportionnelle des courses sans transport représente environ 2 à 4 % l'an.

Les origines de ces courses sans transport, mais pas forcément inutiles, sont diverses: décès du patient, refus du patient d'être transporté, faux appels, appels mal intentionnés, patient traité sur place, patient déjà parti ou absent, course annulée par le système d'appel unifié.

Il faut signaler que le nombre de courses sans transport est probablement sous-estimé à la suite du faible montant rétribué aux services. Celui-ci ne constitue qu'un défraiement symbolique (4 euros par course non indexés).

J'ai proposé un financement complémentaire des services d'ambulance de 2 millions d'euros au budget 2013 pour revaloriser ces courses sans transport. Mais vu le contexte budgétaire, c'est une des propositions qui est tombée à la trappe.

Mon administration analyse l'impact du projet PIT (*Paramedical Intervention Team*) sur la réduction éventuelle du nombre de sorties SMUR qui ne seraient pas strictement nécessaires. Les plans de qualité mis récemment en place dans les centres 112 y contribueront.

12.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la ministre, je vous remercie.

Comme vous l'avez dit, l'augmentation des sorties des ambulances dans des cas d'urgence est nettement supérieure à l'augmentation des sorties sans transport. La solution n'est pas toujours d'ajouter du financement mais peut-être de trouver des solutions pour réduire ces sorties sans transport. C'est ce que vous allez faire notamment en étudiant le système comparatif des PIT pour remplacer les ambulances.

L'incident est clos.